



## PARTIR DU DOMICILE AVANT LA CONCILIATION

Par **Visiteur23174**, le **18/04/2011** à **10:51**

Bonjour,

Mon avocate me conseille de partir du domicile avec les enfants avant la conciliation, afin d'arriver à l'audience avec qq semaines de "fonctionnement" vis à vis des enfants.

Mais je n'ai pas d'appartement pour le moment. Est-ce mauvais pour moi si je n'ai rien avant la conciliation, sachant que le domicile sera gardé par mon mari ? Si j'ai un logement juste à ce moment-là, peut-on lui laisser les enfants ?

Si je pars avant mais que mes enfants ne veulent pas, je ne vais pas les forcer ?  
Et comment faire pour le crédit commun, si je dois payer un loyer ?

S'il prend les enfants et ne les rend pas ? Toutes ces questions me turlupinent, si je pars avant, donc sans cadre légal.

Quid de l'aide au logement sans ONC ?

Par **Domil**, le **18/04/2011** à **14:25**

Mais arrêtez de payer le crédit !!! Vous continuez à le payer. Franchement, vous êtes en train de vous tirer une balle dans le pied en refusant d'écouter votre avocate.

Vos enfants ? Parce que depuis le temps, vous n'avez eu aucune discussion avec eux ?

Par **Visiteur23174**, le **18/04/2011** à **14:37**

Evidemment que je leur ai parlé... ils savent que je veux la séparation, leur père non. Mais de là à partir avec moi et laisser leur père... de toutes façons, j'ai fait une demande de logement voilà 2 mois, je cherche partout. Dès que j'ai trouvé, je vois. Je leur parle beaucoup à mes enfants, mais ce sont des enfants, ils veulent leurs parents ensemble.. même mal.. et leur père dit qu'il m'aime, qu'il est handicapé...

Quant au crédit, dès que j'ai trouvé, j'arrête, mais je suis solidaire pour la banque.

Si je pars avant ONC, puis-je toucher une aide au logement (aucun papier officiel) ? Car je ne dois pas compter sur mon mari pour m'aider si rien ne l'y oblige et je gagne 1100 euros...

Par **Domil**, le **18/04/2011** à **15:04**

L'aide au logement est vis à vis des revenus de l'occupant. Votre mari ne vit pas avec vous, donc ses ressources ne sont pas pris en compte

Par **Visiteur23174**, le **18/04/2011** à **15:07**

Ma question concernait le cas où je parte avant l'ONC. Après l'ONC j'ai des papiers "officiels", mais si je pars avant...

Si je pars avec les enfants, je risque quoi ?